

4 novembre 2009

09.179

Interpellation du groupe PopVertsSol**"Sans argent, aucun espoir et aucun projet"**

Souscrivant pleinement à cette maxime du programme de législature et à celle qui veut que l'on revoie "en profondeur la fiscalité des entreprises" nous nous sommes posés quelques questions suite au reportage "*Enfer fiscal pour les salariés, paradis fiscal pour les grandes sociétés*", diffusé ce dimanche dernier à la TSR, revenant sur un problème que nous connaissons depuis longtemps déjà et dont nous avons le sentiment qu'il demeure tabou. Une sorte de schizophrénie fiscale prévaut actuellement, celle-là même qui avait été mise en exergue dans le fameux rapport sur les effets financiers de la RPT (présentés en septembre 2008), soulignant qu'avec son potentiel fiscal – en particulier celui des personnes morales – notre canton pourrait passer de canton bénéficiaire au statut de canton contributeur (un problème qui semble momentanément s'éloigner au vu de l'indice des ressources qui redescend à 95 points).

Le *contrat social* comme la fiscalité équitable semble être des objectifs importants aux yeux du nouveau Conseil d'Etat (à lire son programme de législature) ce qui nous réjouit. Ainsi, au vu des enjeux importants qui se manifestent au niveau du budget 2010 et plus généralement de l'ensemble de la législature, nous prions le Conseil d'Etat de nous renseigner sur la politique qu'il entend mettre en oeuvre pour atténuer cet écart scandaleux entre le potentiel de ressources des personnes morales et la réalité des rentrées fiscales, afin de se rapprocher de la moyenne suisse (à laquelle le Conseil d'Etat semble attaché) en matière d'imposition des personnes morales!

Dès lors, nous souhaiterions savoir si le canton, à la lumière de ces éléments, entend:

- reconsidérer sa politique d'imposition des personnes morales, en particulier pour les sociétés bénéficiant d'allégements et d'exonérations fiscales?
- rééquilibrer et repenser, comme le suggère, par exemple, Xavier Oberson, professeur de droit fiscal à l'Université de Genève, l'orientation de la charge fiscale, en diminuant la fiscalisation du travail et en augmentant la fiscalisation du capital et des bénéfiques, en se rapprochant de la moyenne suisse.
- mandater une étude pour mesurer l'impact sur l'activité économique de telles mesures et déterminer avec transparence et précisions le fonctionnement de notre politique de promotion économique.
- analyser les incidences réelles sur l'emploi d'un réajustement de notre politique fiscale.

Signataires: T. Bregnard, O. Guyot, V. Leimgruber, J.-P. Veya, M. Ebel, F. Konrad, T. Perret, C. Maeder-Milz, J.-J. Aubert, J.-C. Pedroli, P. Erard, V. Pantillon, P.-A. Thiébaud, D. Angst, F. Fivaz, M.-F. Monnier Douard, J.-D. Blant, D. Ziegler et C. Dupraz.